



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

27^{ème}

RALLYE COEUR DE FRANCE

Centre Val de Loire

27, 28 et 29 Septembre 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES.
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2 ROUES MOTRICES.
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM.
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ.
TROPHEE MICHELIN.
TROPHEE IGOL.
TROPHEE GT2i CFR FFSA.
ADAC OPEL e-RALLY CUP
TROPHEE ALPINE RALLY.
CHALLENGE R1.
COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025 Coefficient 4.
Championnat de la Ligue du Centre Val de Loire 2024.
Championnats ACO

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et toutes les informations concernant les équipages seront uniquement disponibles sur le site officiel :

www.rallyecoeurdefrance.org

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur / secrétariat

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél. : 00 33 (0)2 47 27 75 86
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Direction de Course

Collège des Commissaires Sportifs

Presse

Conférence de Presse 3^{ème} volume ou Podium suivant météo

Accueil des Officiels

Distribution Carnet Itinéraire

Vérifications Techniques

Minotaure **47°47'31.2"N 1°04'16.3"E** **47.791989, 1.071198**
2 rue César de Vendôme
41100 VENDÔME
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Vérifications Administratives **47°49'13.4"N 1°01'16.7"E** **47.820400, 1.021300**

Parc technologique de la Gare TGV
2 Av des Cités Unies de l'Europe
41100 VENDÔME

Parc Fermé

Esplanade Rochambeau
Quartier Rochambeau
41100 VENDÔME
47°47'26.0"N 1°04'07.1"E
47.790563, 1.068657

Parking Plateaux

Plan d'eau
41100 VILLIERS SUR LOIR
47°47'44.8"N 0°59'47.3"E
47.795771, 0.996479

Parc Assistance Plan d'eau 41100 VILLIERS SUR LOIR

47°47'52.8"N 0°59'38.6"E **47.798002, 0.994060**

Accueil VIP

Hippodrome
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Podium, Remise des Prix

Esplanade Rochambeau
Quartier Rochambeau
41100 VENDÔME **47°47'26.0"N 1°04'07.1"E** **47.790563, 1.068657**

Vérifications Finales

Concession FORD
19, Route de Paris
41100 ST-OUEN **47°48'30.1"N 1°04'21.9"E** **47.808366, 1.072752**

PROGRAMME – HORAIRES

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.		Parution du règlement, ouverture des engagements	
<u>Lundi 9 septembre 2024</u>	<u>Minuit</u>	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques.	
<u>Lundi 16 septembre 2024</u>	<u>Minuit</u>	Clôture des engagements	
<u>Vendredi 20 septembre 2024</u>	<u>16h</u>	Publication de la liste des engagés et des horaires de Vérifications Techniques.	
	<u>17h - 21h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Parc tech. de la Gare TGV</u>
<u>Samedi 21 septembre 2024</u>	<u>8h - 12h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Parc tech. de la Gare TGV</u>
	<u>9h - 20h</u>	Reconnaitances 1 ^{ère} session (jour 1)	
<u>Dimanche 22 septembre 2024</u>	<u>9h - 20h</u>	Reconnaitances 1 ^{ère} session (jour 2)	
<u>Mercredi 25 septembre 2024</u>	<u>17h - 21h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Parc tech. de la Gare TGV</u>
<u>Jeudi 26 septembre 2024</u>	<u>8h - 12h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Parc tech. de la Gare TGV</u>
	<u>9h - 20h</u>	Reconnaitances 2 ^{ème} session (jour 3)	
	<u>9h - 12h</u> <u>14h - 16h</u>	Séance d'Essais Team CFR	<u>Villiers</u>
<u>Vendredi 27 septembre 2024</u>	<u>9h - 16h</u>	Reconnaitances 2 ^{ème} session (jour 4)	
	<u>9h - 15h30</u>	Shakedown tous concurrents	<u>Villiers</u>
	<u>14h - 18h</u>	Accueil des Officiels	<u>Minotaure</u>
	<u>16h - 18h</u>	Vérifications administratives complémentaires au CH entrée Vérifications Techniques	<u>Minotaure</u>
	<u>16h - 22h</u>	Vérifications Techniques obligatoires. Remise Briefing écrit.	<u>Minotaure</u>
	<u>16h15 - 22h15</u>	Mise en Parc Fermé à l'issue des Vérifications Techniques	<u>Esplanade Rochambeau</u>
	<u>17h00</u>	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<u>Minotaure</u>
	<u>18h</u>	Tirage au sort Trophée Michelin	<u>3^{ème} Volume ou Podium</u>
	<u>18h30</u>	Conférence de Presse	<u>3^{ème} Volume ou Podium</u>
	<u>18h30</u>	Formation des Chronométrateurs	<u>Minotaure</u>
	<u>20h</u>	Briefing du Directeur de Course	<u>Minotaure</u>
	<u>23h45</u>	Affichage des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures des départs de la 1 ^{ère} étape	<u>Minotaure</u>
<u>Samedi 28 septembre 2024</u>	<u>8h15</u>	Départ 1 ^{ère} étape 1 ^{er} CFR	<u>Esplanade Rochambeau</u>
	<u>17h41</u>	Arrivée 1 ^{ère} étape 1 ^{er} CFR	<u>Esplanade Rochambeau</u>
	<u>22h00</u>	Affichage du classement partiel et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape	<u>Minotaure</u>

<u>Dimanche 29 septembre 2024</u>	<u>7h30</u>	Départ 2 ^{ème} étape 1 ^{er} CFR	<u>Esplanade Rochambeau</u>
	<u>15h48</u>	Arrivée du rallye 1 ^{er} CFR, entrée en Parc de Repositionnement (CH 13A). Régime de Parc fermé.	<u>Grands-Prés</u>
	<u>16h18</u>	Podium, Remise des Prix. Entrée en Parc Fermé d'arrivée.	<u>Esplanade Rochambeau</u>
		Affichage 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc de repositionnement : CH 13B.	<u>Minotaure</u>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<u>FORD ST-OUEN</u>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Cœur de France organise du 27 au 29 septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) de compétition automobile de vitesse dénommé :

27ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire

Ce rallye sera doublé des rallyes

4ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VHRS

Et **3ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VMRS (LPRS, LTRS et ENRS)**

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° LSAC-VDL 25/2024 en date du 01/07/2024.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 493 en date du 10 /07/2024.



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'Honneur

M. François BONNEAU, Président Conseil Régional du Centre-Val de Loire

M. Bruno RETAILLEAU, Président Conseil Régional de Bretagne Pays de Loire

M. Philippe GOUET, Président Conseil Départemental du Loir et Cher

M. Dominique LE MENER, Président Conseil Départemental de la Sarthe

M. Pierre GOSSELIN, Président FFSA

M. Bernard DEMEUZOIS, Président de la Commission du Championnat de France FFSA

M. Philippe SOULET, Coordinateur Promotion Marketing FFSA

M. Jean Luc ROGER, Président Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire

Mme Nathalie TOLLEMER, Présidente Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire

M. Jean-Marc SEGOUIN, Président de l'ASA Cœur de France

M. Claude SERPIN, Président de Cœur de France Organisation

M. Christophe MARION, Député

M. Laurent BRILLARD, Maire de VENDÔME, Président Communauté de Communes Territoires Vendômois

M. Joël PRENANT, Maire de SAVIGNY SUR BRAYE

M. Albert PIGOREAU, Maire de VILLIERS SUR LOIR

M. Patrick BRIONNE, Maire de MAZANGE

M. Mickaël CASROUGE, Maire de FORTAN

M. Bernard BONHOMME, Maire de SOUGE

M. Mickaël HUARD, Maire de BONNEVEAU

M. Jean-Luc NEXON, Maire de TROO

M. Jean-Claude GERBAUD, Maire de CELLE
Mme Martine ROUSSEAU, Maire de SARGE SUR BRAYE
M. Jean-Luc PELLETIER, Maire de BAILLOU
Mme Isabelle DAVID, Maire de RAHAY
Mme Annie JUMERT, Maire de MAROLLES LES ST-CALAIS
M. Jacques LACOCHE, Maire de BESSE SUR BRAYE
M. Claude DARROIS, Maire de ST-GERVAIS DE VIC
Mme Galiene COHU, Maire de LOIR EN VALLEE
M. Pascal MARIE, Maire de LAVENAY
M. Diego BORDIER, Maire de la CHAPELLE-GAUGAIN.
M. Hubert PARIS, Maire de VANCE

Comité d'organisation

Président d'Honneur :	Guy BOUCHER
Président :	Claude SERPIN
Trésorier :	Mathieu VANNIER
Secrétaire :	Bruno GOGUE
Conseiller Technique	Jean GALPIN
Responsable Commissaires :	Donovan BERGER
Responsable Adjoint Commissaires	Mickaël MEUNIER
Relations Officiels, Pilotes :	Jean-Marc SEGOUIN
Communication :	Jean-François DUPAS
Programme	Rémy DUMOND
Responsable Presse	François FAYMAN
Coordination Technique :	Michel HERVE
Responsable PC :	Annick SEGOUIN
Responsable Parcs fermés et regroupements	Jocelyne GAILLARD
Responsable Parcs d'assistance	Jacky DJABALI
Séance d'essai et Shakedown :	Laurent BLATEAU
ES Mazangé / Fortan - Jean-Marie GAILLARD	Alain GARILLON
ES Cellé	Christian HEMME – Pascal SALLIER
ES Sargé sur Braye :	Baptiste PAVÉE
ES Super Vendôme :	Laurent BLATEAU
ES Bonneveau / Sougé :	Kewan CHOUTEAU – Thierry BUREAU
ES Bessé sur Braye :	Joël OUDART – Noël CULLERIER
ES Savigny sur Braye :	Joël BLATEAU

Permanence et secrétariat du rallye (du Jeudi 26 septembre au Dimanche 29 septembre 2024)

COEUR DE FRANCE ORGANISATION

Minotaure

2 rue César de Vendôme

41100 VENDÔME

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Organisateur technique

COEUR DE FRANCE ORGANISATION

Président : Claude SERPIN

1.1P. OFFICIELS

Structure F.F.S.A. Championnat de France :

Président de la Commission

Bernard DEMEUZOIS

1985-04/10

Coordinateur Championnat de France

Philippe SOULET

42240-14/99

Chargé de mission CFR

Anne BERNARD

41618-14/38

Rédacteur Réseaux Sociaux FFSA
Observateur FFSA
Speaker FFSA

Mathieu ANNE
Gérard PLISSON
Philippe SOING

186821-06/15
12983-04/10
6302-15/02

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	M. CRESP Jean-Claude
Membres :	M. GIRAUD Gilbert M. GUILLIER Gilles M. ZYCH Fabien
Secrétaire du Collège :	
Directeur de Course :	M. LAROULANDIE Michel
Directeur Adjoint :	Mme MARTIN Josy (Nouveau départ)
Directeur Adjoint VMRS	M. FREVILLE Serge
Adjoints à la DC :	Mme ZYCH Sylvie Mme MARTIN Michèle M. ROUGIER Hugues M. LORRE Joseph M. GARDIA Jérôme
Délégué à l'ADAC Opel e-Rally Cup	
DC délégués ES :	M. COULET Christian Mme BELCHI Carmen M. HECTOR Jean-Claude M. DAM VAN NHINH Damien
DC Adjoint en ES :	M. OUDINOT Stéphane Mme MONTET-CAZES Sylvie M. PAGE Jean-Luc M. FRALIN Michel M. MEUNIER Mickaël
DC déléguée vérifications adm. complémentaires :	Mme MARTIN Michèle
Commissaire Sportif délégué à la Publicité	Mme FREVILLE Françoise
DC délégué véhicule tricolore :	M. AGOSTINIS Philippe Mme BOUTIER Patricia
Véhicule 000B	M. TEXIER Gérard Mme TEXIER Joëlle
Véhicule 000A	M. RASORI Jean Mme GARREAU Isabelle
Véhicule 00	M. BATTE Pascal Mme DIEBOLT Valérie
Véhicule 00 VHR	M. GUILLOU Yves Mme GUILLOU Yveline
DC délégué véhicule damier 1 :	Mme POTHEAU Marie-Joëlle M. POTHEAU Arnaud
DC délégué véhicule damier 2 :	M. COURTIN Jacques Mme GARDIA Sophie

DC délégué aux parcs :Parc Fermé et Regroupement	Mme THOUVENIN Isabelle
Commissaire Technique délégué FFSA :	M. BONNIN Christian
Commissaire Technique adjoint au délégué FFSA :	M. PETETIN Michel
Commissaire Technique VHRS et VMRS	M. GOURDON Luc
Commissaires Techniques :	M. BOUQUET Jean
	M. AUBLE Jean-Louis (Nouveau départ)
	M. DESBAIT Patrick
	M. GARREAU Patrick
	M. CHAMROBERT Sylvain (Shakedown)
	M. CORREIA DA COSTA Fabien
Responsable Coordination Terrain :	M. HERVE Michel
Commissaires Sportifs chargés Relations Concurrents :	M. BESSON Hervé
	Mme LEMARCHAND Claudine
Vérification Publicité voitures	Mme FREVILLE Françoise
	Mme CONDEMINE Catherine
	M. CHEVESSIER Benoit (Stagiaire)
ADAC Opel e-Rally Cup	Mme HARTL Danièle
VHRS et VMRS	M. ROUX Gilles
Juges de Fait :	Mme ANNICOTTE Martine
	M. ANNICOTTE Yves
	M. JOUBERT Dominique
	M. MINEUR Jean-Louis
	M. PRISTCHEPA Yvan
	M. BORDONADO José Luis
	M. GUIBLAIN André
	Mme GUIBLAIN Nicole
Médecin chef :	M. CHERREAU Patrick
Responsable Chronomètres	Mme LAUNAY Karine
Chronomètres :	LSAC et Ligues voisines
Responsable Presse Rallye Cœur de France	M. FAYMAN François
Couverture Radio :	ALT GROUP JVS
Géolocalisation :	VDS Racing
Classements Informatique et	
Panneau d'affichage numérique:	PKSOFT
Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.	
Le fait de signer le bulletin d'engagement en tant que concurrent, entraîne ipso facto de sa part l'acceptation de l'affichage dématérialisé comme mode d'affichage officiel et opposable	
Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.	

1.2P. ELIGIBILITE

Le **27ème Rallye Cœur de France** compte pour :

- ✓ Le Championnat de France des Rallyes 2024.
- ✓ Le Championnat de France 2 roues motrices.

- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Team.
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Féminin.
- ✓ Le Trophée Michelin.
- ✓ Le Trophée IGOL.
- ✓ Le Trophée GT2i CFR FFSA.
- ✓ ADAC OPEL e-RALLY CUP
- ✓ Le Trophée Alpine Rally.
- ✓ Le Challenge R1.
- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 4.
- ✓ Les Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire 2024.
- ✓ Les Championnats de l'ACO.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.rallyecoeurdefrance.org pour prendre connaissance :

- De leur heure de convocation aux vérifications techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

1.3.1P. Les vérifications administratives auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire :

- le vendredi 20 septembre 2024 de 17h00 à 21h00,

- le samedi 21 septembre 2024 de 8h00 à 12h00,

- le mercredi 25 septembre 2024 de 17h00 à 21h00,

- le jeudi 26 septembre 2024 de 8h00 à 12h00

au Parc technologique de la Gare TGV - 2 Av des Cités Unies de l'Europe - 41100 VENDÔME.

Tél.: 00 33 (0)6 08 57 78 26.

Des vérifications administratives complémentaires éventuelles auront lieu le vendredi 27 septembre 2024 de 16h à 22h au Minotaure.

Les concurrents devront présenter les documents originaux suivants :

- Permis de conduire (Pilote et Copilote).

- Licence valable pour l'année en cours (Pilote et Copilote).

- Attestation de prêt du véhicule.

- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers

Au moment du retrait des Road-Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...) contre un chèque de caution de 300€.**

Un carnet de bord spécifique pour les vérifications techniques et pour rejoindre le parc fermé sera remis au CH d'entrée des vérifications techniques.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu de 16h à 18h lors des vérifications Techniques au Minotaure.

Les équipages (pilotes et copilotes) devront présenter (au H-10mn avant le départ du rallye) auprès des relations-concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences sportives sous peine de refus de départ.

Les vérifications techniques se dérouleront devant le Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME le vendredi 27 septembre 2024 de 16h00 à 22h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications techniques et/ou au shakedown et/ou à la séance d'essais.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures auront 15mn pour rejoindre le parc fermé de départ ou l'heure limite d'entrée en parc fermé de départ est fixée à 22h15.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Concession FORD

19, Route de Paris

41100 ST-OUEN

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **27ème RALLYE CŒUR DE FRANCE**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au **27ème Rallye Cœur de France** doit adresser **par courrier** la demande d'engagement **dûment complétée**, avant le lundi 16 septembre 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Les pilotes inscrits aux Championnats de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **09 septembre 2024** à minuit.

Bulletin d'engagement **rempli informatiquement** à adresser à:

Jean-Marc SEGUIN

13, Rue Bretonneau

37170 CHAMBRAY LES TOURS

Tél : 06 08 57 78 26

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à **150 équipages maximum**. Dans le cas où le nombre des engagés du 4^{ème} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VHRS (15 voitures) et du 3^{ème} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VMRS (15 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 27ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire sera augmenté sans toutefois que le total des trois rallyes ne dépasse 150 voitures. Au-delà de 150 demandes reçues, une liste d'attente sera créée.

3.1.1.10P. Les droits d'engagements sont fixés :

- **1200 €** avec la publicité facultative des organisateurs. **Y compris le système de géolocalisation.**

- **2400 €** sans la publicité facultative des organisateurs. **Y compris le système de géolocalisation.**

Des conditions particulières sont offertes :

- **950 €** pour un équipage dont le pilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.

Y compris le système de géolocalisation.

- **950 €** pour un équipage inscrit au Challenge R1. **Y compris le système de géolocalisation.**

(Tarifs avec la publicité facultative, doublé sans celle-ci).

Autres conditions voir Art 10P : Prix – Coupes

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.

- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers

- du formulaire « Parc Assistance ».

- du formulaire « Ouvreur ». Si inscrit en Championnat de France des Rallyes.

- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».

- du formulaire « shakedown » s'il souhaite participer au shakedown.

- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de

Coeur de France Organisation

Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE

RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR

IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145

BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications administratives un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Les chèques seront remis en banque la semaine après le Rallye.

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jeanmarcsegouin@aol.com). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.
- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours, jusqu'à la veille de la date des vérifications techniques.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le jeudi 26 Septembre 2024.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.2.6. Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le Point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques aux abords des ES.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

3.3.1. La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA **et proposée** à l'organisateur pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ, les pilotes inscrits aux Championnats de France et Classement Promotion, Coupes de Marque et Trophées.

Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement général provisoire (hors pénalités) à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1. du règlement standard des rallyes. Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Le Parc d'Assistance est situé au Plan d'eau à VILLIERS SUR LOIR 41100.

Ouverture des parcs Mercredi 25 septembre 9h00.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqués au carnet d'itinéraire. **La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.**

Un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 € HT/m² selon les disponibilités de l'organisation.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, un sticker Assistance gratuit obligatoire pour accéder aux parcs d'assistance (à coller sur le pare-brise du véhicule d'assistance). Des stickers supplémentaires, limités à deux par équipage, pourront être acquis au prix de **180 €**.

Dans le parc d'assistance, la vitesse ne peut excéder 30km/h pour tous les véhicules et devront respecter les sens de circulation imposés par l'organisateur.

4.3.1.4P. Dans les parcs d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conforme aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. **Tous les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**
- **le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

4.3.2. Zone de ravitaillement.

- Le ravitaillement en carburant se fera pour tous les concurrents au parc d'assistance.
- Le refuelling est autorisé dans toutes les stations-services figurant au Road-Book: L'équipage doit utiliser uniquement l'équipement à bord et les pompes de celles-ci sans aide physique externe.
- **TOUT REFUELLING EST INTERDIT EN DEHORS DE CES ZONES.**

Les concurrents devront prévoir leur carburant avant les Vérifications Techniques et leur mise en Parc Fermé.

4.6. Production d'images FFSA

Conforme à la réglementation du Championnat de France FFSA.

4.9. : Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc, ...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !

Reconnaissances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Rallye :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.

Lors des vérifications techniques préliminaires :

1. Le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'utilisation sera considéré comme une non-conformité technique.
2. Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entrainera les pénalités suivantes :

1ère infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,

Dès la 2ème infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

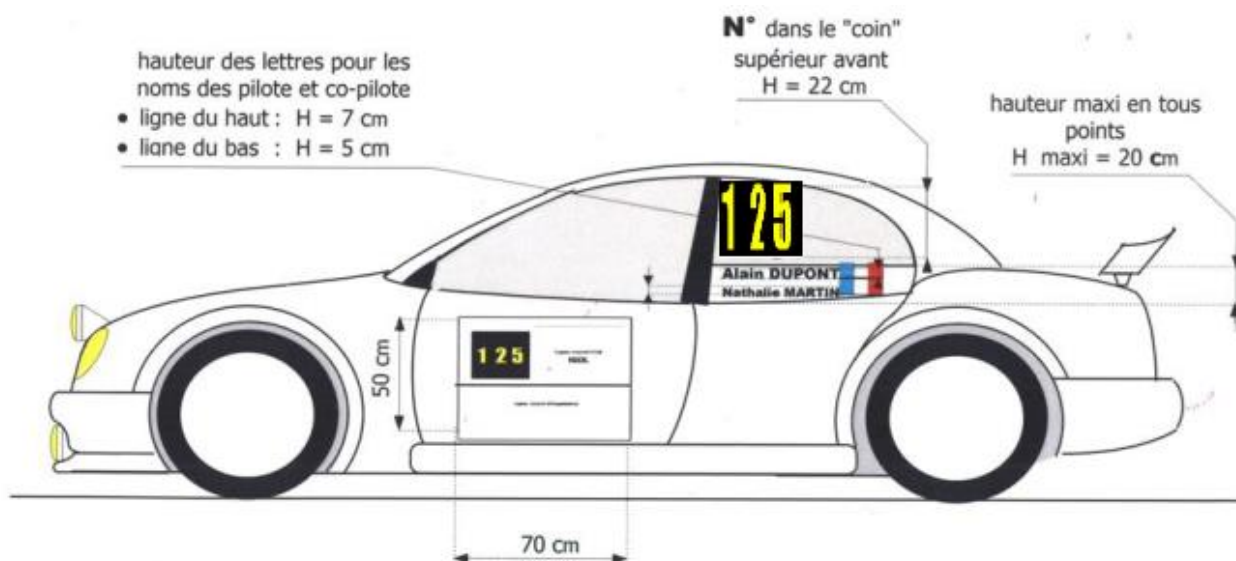
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.8P. VITRES

Conforme au règlement standard FFSA.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de portière, l'organisateur délivrera **2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune** qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conformément au dessin ci-dessous :



5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement

interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **27ème Rallye Cœur de France** représente un parcours de 476,130 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur de 187,150 km

Les épreuves spéciales sont :

1ère étape

- ES 1 - 4	Sougé - Bonneveau	(14,840 Km)
- ES 2 - 5	Bessé sur Braye	(14,880 km)
- ES 3 - 6	Cellé	(13,080 km)
- ES 7	Super Vendôme	(0,830 km)

2ème étape

- ES 8 - 11	Sargé sur Braye	(14,330 km)
- ES 9 - 12	Savigny sur Braye	(22,220 Km)
- ES 10 - 13	Fortan - Mazangé - Jean-Marie Gaillard	(13,810 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.1.1P. RALLYES DE DOUBLURE

Seront organisés en doublure du **27ème Rallye Cœur de France**, une manche de l'ADAC OPEL e-Rally Cup, le **3ème Rallye Cœur de France VMRS** et le **4ème Rallye Cœur de France VHRS**.

Les concurrents des rallyes ADAC OPEL e-Rally cup, VMRS et VHRS s'élanceront respectivement après ceux du **27ème Rallye Cœur de France** pour l'intégralité du rallye.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

2 passages maximum par ES.

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 20 septembre 2024 suivant le programme ci-dessus.

6.2.6P. Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (**le panachage week-end et semaine est autorisé**) :

1ère session : samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024

2ème session : jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2024

	1ère session		2ème session	
	Samedi 21/09	Dimanche 22/09	Jeudi 26/09	Vendredi 27/09
Shakedown pour les pilotes inscrits. Villiers sur Loir	9h-20h	9h-20h	17h-20h	interdit
ES 1 - 4 Sougé - Bonneveau -	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 2 - 5 Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 3 - 6 Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h

ES 7 Super Vendôme	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement
ES 8 - 11 Sargé sur Bray	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 9 - 12 Savigny sur Bray	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 10 - 13 Fortan - Mazangé J-M Gaillard	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 11 septembre 2024.
- une fiche de reconnaissance incluse dans le carnet d'itinéraire (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au **stylo à bille**, ses heures de passages). **Cette fiche sera obligatoirement rendue au plus tard à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h00).**
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

Dans le but de protéger les bas-côtés afin d'éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse le jour de la course, des cordes seront protégées (Grosses bottes de paille, piquets, séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

Les ralentisseurs et chicanes prévues au Road-Book seront matérialisés par de la peinture pour le 1^{er} jour des reconnaissances.

6.2.7. PENALITES

6.2.7.1. Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

6.3P. CARNET DE CONTROLE



Conforme au règlement FFSA



6.4P. CIRCULATION

6.4.1 Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, , notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs.

- **En cas d'excès de vitesse :**

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤  km/h	68 €	
≤  km/h	135 €	10 secondes

≤  km/h	135 €	20 secondes
≥  km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique. Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif

6.4.7. En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

• Pénalités

- 1^{ère} infraction notifiée : **10 secondes de pénalité.**
- 2^{ème} infraction notifiée: **1 minute de pénalité.**
- 3^{ème} infraction notifiée: **disqualification.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.1.8. VEHICULES D'ENCADREMENT ET VIP

Une parade pour les invités et/ou partenaires pourra être organisée ainsi que des voitures VIP.

7.1.9. OUVEREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat de France.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires et porteurs d'une licence (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 300 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Les ouvreur ne sont pas autorisés dans l'ES 7 Super Vendôme.

Le passage des ouvreur est autorisé au plus tard à H-80 (H : horaire de passage du premier concurrent en course dans l'ES).

Les identifications ainsi qu'un road-book seront remis à l'équipage lors des vérifications administratives. Les ouvreurs devront présenter leurs permis et licences au PC Course avant la 1^{ère} ES.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au Règlement standard FFSA.

7.5.12.1 EPREUVE SPECIALE « EN BOUCLE »

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle, et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réel réalisé
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS

Tout équipage est tenu d'informer **au plus vite** la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20P. Séance d'essais et shakedown :

Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée sur route fermée sécurisée, le jeudi 26 septembre 2024 de **9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**, réservée aux teams, près du Parc Assistance. Les frais de participation seront dégressifs en fonction des engagés. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance.

Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. **La présentation, au Directeur de Course du départ, du macaron d'identification « séance d'essais » collé en haut du Pare-Brise côté pilote, est impérative.**

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Shakedown :

Frais de participation : **150 €** par voiture.

50€ pour un équipage dont **le pilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.**

Les organisateurs ont prévu un shakedown, sur route fermée sécurisée, le vendredi 27 septembre 2024 de **9h00 à 15h30**, réservée à tous les concurrents. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents devront en faire la demande à l'aide du bulletin d'engagement et avoir acquitté les frais de participation auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire de 150€ à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance, et éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné dans la feuille d'engagement au Shakedown. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. **La présentation, au Directeur de Course du départ, du macaron d'identification « shakedown » collé en haut du Pare-Brise côté pilote, est impérative.**

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Dans le cas d'un nombre important de concurrents inscrits au Shakedown, les départs pourront être donné toutes les 30 secondes, la reconnaissance du shakedown est obligatoire pour les inscrits au shakedown, des vérifications de notes seront effectuées avant le départ.

Tout essai privé est INTERDIT après le 24 Août 2024, même avec l'accord des Maires des communes concernées dans le département du Loir-et-Cher et les départements limitrophes sous peine de refus de départ.

Reconnaitances autorisées (article 6.2.6P)

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de 20mn en amont de ce podium. Entre le parc de repositionnement, le podium et le parc fermé, les voitures seront en régime de parc fermé.

Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin et aux coupes de marque, les prix suivants sont attribués.

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classe	de 1 à 4 partants	25%E	-	-
	de 5 à 9 partants	50%E		-
	10 partants et Plus	1E	50%E	25%E
Féminin	1 ^{ère} Féminine	50%E	-	-

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à **1 200 €**).

Nota : les classes R1, RC5, R2/FR2, R2J, RC4, R3, R4, **RC3, Rally 2 kit** et R5 appartiennent au groupe R pour lequel sont attribués les points et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.

Sont considérés comme partant, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Trophée Jean-Marie GAILLARD :

Pour les pilotes licenciés à la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire, une Remise des Prix supplémentaire sera attribuée. Elle sera cumulable avec le tableau ci-dessus.

Au départ de la 1^{ère} ES (SOUGE - BONNEVEAU) du Samedi	150€
Au départ de la 1^{ère} ES (SARGE) du Dimanche y compris pour les Nouveaux Départs	100€

Les prix en chèques seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif sauf vérifications finales en cours. Le prix pourra être versé par virement sur compte bancaire (joindre un R.I.B. avec la demande d'engagement en précisant ce choix).

CLASSEMENT PROMOTION « MICHELIN », Conformément au règlement de ce trophée.

10.2P : COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 1^{er} octobre sur le podium d'arrivée à partir de 14h54.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général, + le premier du classement Team
- Les 3 premiers équipages du classement CFR 2RM
- Les 3 premiers équipages du Trophée Michelin,
- Les 3 premiers équipages du classement « Pilotes régionaux »,
- Les 3 premiers équipages des coupes de marque.
- Le premier équipage féminin,
- Les 3 premiers du Challenge R1

- Les vainqueurs de chaque Classe,
- 4 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE :

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et les 3 premiers des coupes de marques doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.